

LIGNES DIRECTRICES DE CANDIDATURE

1 Objectif du programme

Le programme **Centre d'expansion Benelux** (« le Programme ») aidera les petites et moyennes entreprises (PME) du Canada atlantique à développer de nouveaux partenariats, à accéder à de nouveaux marchés et à se positionner pour une croissance durable au sein de l'Union européenne (UE), en utilisant la région du Benelux comme tremplin pour l'expansion de leur marché et la diversification de leur commerce.

2 Qu'offre ce programme?

Les soutiens offerts par le programme incluront :

Services stratégiques d'entrée sur le marché

- Accompagnement dédié au développement des affaires avec expertise en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg.
- Analyse sectorielle et identification de partenaires ou acheteurs adaptés aux besoins spécifiques des PME.
- Conseils en matière de réglementation et d'approvisionnement pour l'UE et l'AECG (accord commercial entre le Canada et l'UE), et élaboration de stratégies et conseils en matière de propriété intellectuelle pour l'Europe.

Tremplin et hub opérationnel

- Présence sur le marché pendant 10 à 12 mois, incluant planification et suivi.
- 2 missions commerciales sur place entre mars 2026 et mars 2027. Ces missions seront personnalisées selon les besoins et opportunités de la cohorte de PME.
- Base opérationnelle sur place pour les réunions, la collaboration et l'engagement des clients dans des emplacements stratégiques.

Activation du marché et génération de prospects

- Génération de prospects, accès aux investisseurs, identification de partenaires et programmes en matière de R&D (Horizon Europe, Eureka, Eurostars), et intégration aux écosystèmes locaux de technologies propres.

Accès à l'investissement et soutien financier

- Mise en relation avec des investisseurs providentiels, des sociétés de capital-risque, des investisseurs institutionnels et des programmes/organisations de finance verte basés dans l'UE.
- Ateliers de préparation à l'investissement, préparation de présentations et facilitation des transactions.

3 Admissibilité au programme

Les entreprises candidates doivent satisfaire aux exigences suivantes :

1. Être une entreprise en règle, enregistrée au Canada atlantique.
2. Être établie de façon permanente au Canada atlantique.
3. Disposer d'une main-d'œuvre résidant pour la plupart au Canada atlantique.
4. Disposer d'une technologie ou d'un service commercialisé ayant généré des revenus, ou encore d'une nouvelle technologie ou d'un service innovant prêt à l'exportation.
5. L'entreprise, ainsi que ses mandants et/ou toute entreprise qui lui est liée, ne peut faire l'objet de réclamations/litiges, d'injonctions, de jugements, d'ordonnances, d'actions judiciaires ou administratives, ou encore de procédures similaires, en instance.
6. L'entreprise, ses dirigeants et/ou toute entreprise connexe ne doivent être en défaut d'aucune obligation découlant d'aucune autre forme d'aide financière et/ou de programme d'incitatifs auprès de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador et/ou de l'Île-du-Prince-Édouard.

On s'attend à ce que les candidats proposent une technologie ou un service lié à un ou plusieurs des thèmes suivants :

- Énergies renouvelables – solaire, éolien terrestre et en mer, hydroélectricité, etc.
- Efficacité énergétique – équipements, infrastructures, stockage/batteries, logiciels, etc.
- Captage, utilisation et stockage du carbone (CUSC)
- Économie circulaire – gestion avancée des déchets, biocarburants, bioproduits, etc.
- Opérations numériques, à distance et autonomes, y compris les capteurs, le SaaS, les jumeaux numériques, etc.
- Facilitateurs de la neutralité carbone – logistique propre, électrification, technologies portuaires, suivi environnemental, etc.

Les entreprises participantes devront démontrer une capacité éprouvée à s'engager dans le développement international à long terme, y compris la possibilité de se rendre plusieurs fois en Europe dans le cadre du programme et de consacrer du temps de manière continue tout au long de sa durée.

L'admissibilité d'une entreprise, au regard de ce critère, est laissée à l'entière appréciation des partenaires du programme, en fonction des critères ci-dessus et des informations fournies par le candidat.

4 Réceptions des candidatures

Les candidatures au programme Centre d'expansion Benelux doivent nous parvenir au plus tard à **15 h (heure avancée de Terre-Neuve-et-Labrador [HATN]) le 19 décembre.**

Passé ce délai, elles ne seront pas prises en considération.

Toutes les candidatures doivent être présentées en anglais ou en anglais et en français. En cas de conflit ou d'incohérence entre la version anglaise et la version française de la candidature, la version anglaise prévaudra.

Les entreprises doivent remplir et présenter le formulaire de candidature en ligne. Ce dernier se trouve à l'adresse suivante : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScnX7FMk-_Mc9GBh7OckHEu3UYE4fqrLotGZq9eqzmLjXJ6_g/viewform.

Une fois le formulaire soumis, un accusé de réception sera envoyé par courriel.

5 Exigences à l'égard des candidatures

En plus des renseignements de base sur l'entreprise, les personnes intéressées devront répondre aux questions suivantes dans leur candidature :

- Veuillez fournir une brève description de votre entreprise et des produits, services et/ou technologies qu'elle propose dans les domaines de l'énergie, des technologies propres ou de l'environnement.
- Veuillez fournir une brève description de toute propriété intellectuelle établie liée aux produits, services et/ou technologies proposés par votre entreprise.
- Pourquoi pensez-vous que votre produit/service correspond au marché du Benelux? Veuillez indiquer toute recherche ou donnée qui étaye votre analyse.
- Veuillez préciser tous les supports internes et externes pour vos ventes, ainsi que la personne en charge de l'expansion commerciale et marketing de votre entreprise dans la région du Benelux. Si vous ne disposez pas de personnel commercial dédié, indiquez comment vous envisagez de vous engager sur ce marché.
- Quels obstacles anticipez-vous (concurrence, différences culturelles, contrôles à l'importation, propriété intellectuelle, certifications, réglementation, aspects juridiques ou financiers, etc.) et comment comptez-vous les surmonter?
- Avez-vous les ressources et la capacité internes nécessaires pour vous rendre au Benelux et rencontrer des clients?
- Selon vous, de quelle manière la participation de votre entreprise au programme Centre d'expansion Benelux vous pourrait-elle accélérer vos ventes à l'exportation sur ce marché?

6 Processus de sélection des candidatures

La sélection des candidatures se fera sur la base des critères suivants :

- Répondre aux critères d'admissibilité minimaux décrits ci-dessus.
- La pertinence du produit de l'entreprise par rapport au marché dans la région du Benelux.
- Une compréhension claire de la manière dont la participation au programme permettra d'accélérer la croissance de l'entreprise.
- La capacité de l'entreprise à consacrer suffisamment de temps et de ressources au marché cible. Il s'agit notamment de démontrer un engagement constant, de faire preuve de réactivité face aux opportunités du marché et de mettre en œuvre les actions stratégiques.

Après cette évaluation, les entreprises présélectionnées participeront à un entretien virtuel avec les partenaires du programme en vue de la sélection finale.

Les entreprises retenues recevront un accord concernant le programme Centre d'expansion Benelux (l'« Accord »). L'Accord doit être accepté, signé et renvoyé dans les dix (10) jours pour être valide. L'équipe du Programme se réserve le droit de retirer une entreprise participante du Programme si celle-ci est jugée non conforme avec l'accord.

7 Engagement de l'entreprise candidate

1. Une fois acceptées au programme, les entreprises participantes sont tenues de payer des **droits de participation non remboursables de 1 750 CAD, taxes en sus**, pour une période de quinze (15) mois (de janvier 2026 à mars 2027).
2. Les entreprises participantes devront consacrer le personnel compétent et les ressources financières nécessaires pour créer et mettre en œuvre des possibilités de développement des affaires.
3. Les entreprises participantes devront fournir chaque mois des rapports d'étape aux professionnels du développement des affaires aux fins de suivi constant des activités.
4. Les entreprises participantes doivent réaliser une étude initiale et finale afin de résumer les résultats et de fournir une évaluation globale du Programme.

8 Renseignements supplémentaires

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée : Les informations recueillies dans le cadre de ce programme sont visées par la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* en vigueur à Terre-Neuve-et-Labrador, et seront traitées conformément à celle-ci.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce projet, veuillez consulter la page <https://econext.ca/centre-dexpansion-benelux/>.



Le programme est dirigé par econext, en collaboration avec le gouvernement du Canada, les gouvernements de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador, et tech NL.



Ce projet est soutenu par le gouvernement du Canada et les quatre provinces atlantiques dans le cadre de l'Accord sur le commerce, l'investissement et la croissance de l'Atlantique.